

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 28 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

La Mentor en Assurance de la Qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivants :

- Les dossiers des enfants renferment
- Consentement signé dans le dossier de l'enfant pour
- Espace de rangement
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants manger la collation et la transition dehors. La mentor en assurance de la qualité a aussi observé les enfants jouer libre dehors, les enfants conduisaient des bicyclettes et jouait avec une petite cuisinette de crème glacée. Des interactions positives entre l'éducatrice et les enfants ont été observées.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 septembre 2023

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2023

Date